

*Fondation collective*  
*Swiss Life Invest*

*Rapport de gestion 2021*

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché .....	7
Evolution des marchés financiers .....	8
Bilan.....	11
Compte d'exploitation .....	13
Annexe aux comptes annuels 2021 .....	16
I Bases et organisation .....	16
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes .....	18
III Mode de réalisation du but .....	18
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	19
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	19
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements.....	21
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation .....	22
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	23
IX Autres informations relatives à la situation financière .....	23
X Evénements survenus après la clôture du bilan .....	24
Rapport de l'organe de révision .....	25

## *Rapport annuel de la gérance*

Comme l'année précédente, le thème dominant de 2021 a été la crise du coronavirus, qui a continué d'accaparer la Suisse et le monde. En été, les premiers succès en matière de vaccination ont engendré détente et assouplissements. En juillet, l'indicateur de la situation des affaires du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich a ainsi bondi. Pour la première fois, la situation des entreprises suisses est alors redevenue meilleure qu'au passage entre les années 2019 et 2020. Ces entreprises se sont montrées optimistes quant à l'évolution future et ont perçu moins d'impondérables qu'en début d'année.

### **Le conseil de fondation**

Le 18 mai 2021, le conseil de fondation a tenu sa réunion ordinaire, durant laquelle le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2020 ont été approuvés. Le conseil de fondation s'est en outre penché sur l'interprétation des directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) concernant les exigences en matière de transparence et de contrôle interne, mais aussi de mise en œuvre de ces derniers.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le conseil de fondation s'est constitué pour le mandat à venir. Pour le nouveau mandat, le conseil a conforté Messieurs Werner Schneider et Alexander Kott dans leurs fonctions respectives de président et vice-président dudit conseil.

La manifestation du conseil de fondation organisée par Swiss Life en 2021 s'est tenue le 25 août 2021 au siège principal de Swiss Life à Zurich. Les participants ont bénéficié d'informations intéressantes sur des thèmes centraux de la prévoyance. Outre un examen actuariel de l'espérance de vie et du tarif, un aperçu des interventions politiques et des perspectives sur le marché et la conjoncture, un débat sur l'état actuel de la réforme de la LPP était au programme de la manifestation. Madame la Conseillère nationale Melanie Mettler, membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, a fourni des informations de première main sur les évolutions actuelles de ce projet essentiel pour la prévoyance professionnelle.

Pour sa réunion d'automne, le conseil de fondation s'est de nouveau réuni en personne le 8 novembre 2021 au siège principal de Swiss Life à Zurich, pour la première fois depuis le début de la pandémie de coronavirus. La réunion a été centrée sur la précision et l'ancrage d'une notion commune des thèmes centraux de la durabilité et sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le placement de la fortune. Elle a également vu l'approbation de l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) ainsi que du rapport sur l'environnement de contrôle.

### **Investissement responsable**

Les avoirs de prévoyance des assurés des entreprises affiliées gérés par la Fondation de placement Swiss Life sont placés par la gestionnaire de fortune Swiss Life Asset Managers.

Celle-ci s'est engagée à respecter les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN Principles for Responsible Investment). Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ou critères ESG, «Environmental, Social and Governance») sont pris

en compte dans toutes les décisions de placement, en vue d'appliquer un processus structuré avec contrôle des risques. Sont ainsi notamment exclus les producteurs d'armes prohibées, sur le modèle des critères d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). Swiss Life Asset Managers va plus loin en appliquant également la liste d'exclusion (PAX Red Flag List) des fabricants de bombes à fragmentation établie par la Peace Organisation. Swiss Life Asset Managers exclut par ailleurs les fabricants dont la production d'armes nucléaires est significative selon les données de MSCI ESG Research.

Sont également exclues des catégories de placement obligations, infrastructures et actions les entreprises tirant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon. En ce qui concerne les placements immobiliers, la politique de développement durable est en permanence alignée sur le benchmark ESG du GRESB.

Une réflexion responsable et sur le long terme est l'un des principes de base du placement des avoirs de prévoyance des assurés. Compte tenu de l'évolution future du marché et des nouvelles possibilités d'investissement, l'accent est mis sur les énergies renouvelables, les écotechnologies, la mobilité et la logistique propres. Les investissements dans ces technologies continueront de favoriser la transition vers une économie à faible intensité carbone.

### **Le contexte légal en 2021**

Lors de la session de décembre 2021, le Conseil national a traité la réforme de la LPP en conseil prioritaire et a confirmé l'objectif du message du Conseil fédéral, à savoir la stabilisation progressive du deuxième pilier. Dans ce contexte, la réduction en une fois du taux de conversion à 6,0%, sa révision périodique et l'introduction d'une contribution au financement de la garantie de conversion en rentes ont été confirmées. La division par deux du montant de coordination et l'adaptation des bonifications de vieillesse ont également été décidées afin que la baisse du taux de conversion minimum ne se traduise pas à long terme par une réduction des prestations du deuxième pilier, et donc par une baisse des rentes.

L'objectif de la réforme reste de réduire la redistribution des assurés actifs vers les retraités. Parallèlement, le niveau des rentes des personnes concernées doit être maintenu. Des mesures de compensation appropriées sont donc aussi nécessaires pour la génération de transition concernée. Cela vaut spécialement pour les personnes auxquelles l'abaissement du taux de conversion minimum ne laisse plus assez de temps pour se constituer un avoir de vieillesse suffisant en vue de maintenir le niveau actuel des rentes. A ce sujet en particulier, des discussions supplémentaires semblent se profiler au second conseil, notamment en ce qui concerne le nombre de classes d'âge incluses dans la génération de transition et le financement solidaire de la génération de transition.

### **Le contexte économique**

En 2021, la pandémie a continué d'animer les marchés. Dans de nombreux pays, des conditions d'entrée strictes, voire des interdictions d'entrée, ont été imposées. Mais ce n'est pas seulement la circulation transfrontalière de personnes qui a été concernée, mais aussi le transport international de marchandises. En raison de la pénurie de biens essentiels tels que les vaccins, les équipe-

ments médicaux et les biens de consommation, de nombreux pays ont instauré des contrôles à l'exportation.

Les premiers progrès en termes de vaccination ont ensuite donné le coup d'envoi d'une reprise sur les marchés des actions en début d'année. En mars, la Confédération a assoupli les restrictions, autorisant la réouverture de tous les magasins. Ces mesures ont entraîné une reprise rapide de l'économie et une croissance du PIB de 1,8% au deuxième trimestre. En Suisse, le produit intérieur brut a retrouvé son niveau d'avant crise en milieu d'année.

La nouvelle hausse du nombre de cas a entraîné des reconfinements temporaires au cours de l'année. Toutefois, leur impact macroéconomique a été nettement plus faible qu'au printemps 2020. D'abord, le cocktail «politique monétaire expansionniste, avancée de la vaccination et soutien de l'Etat» a porté ses fruits. Des sommes inédites ont été dépensées ou débloquées pour des mesures de politique budgétaire visant à surmonter la crise. Ensuite, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont restées intactes, permettant aux producteurs européens de profiter de la reprise de la demande en Asie et en Amérique. En 2021, les marchés des actions ont particulièrement profité de la politique monétaire et budgétaire très expansive, de l'avancement de la campagne de vaccination et de la reprise de l'économie.

Cette reprise rapide a cependant mis en lumière un phénomène que l'on croyait oublié: l'inflation. Au deuxième trimestre 2021, celle-ci a fait son retour et dépassé le seuil des 3% aux Etats-Unis, pour la première fois depuis 2011. Au printemps, les craintes inflationnistes ont dominé les marchés financiers. Aux Etats-Unis et en Allemagne, le renchérissement annuel a grimpé à 6% au dernier trimestre 2021. Les banques centrales ont réagi à cette évolution en annonçant l'abandon progressif de leur politique monétaire expansionniste.

### Marché des affaires

Les solutions de prévoyance offrant aux assurés la possibilité de choisir individuellement leur stratégie de placement, à savoir les plans 1e, continuent de jouir d'une popularité croissante. La Fondation collective Swiss Life Invest a également profité de cette évolution réjouissante. Cela se reflète notamment dans la forte croissance du nombre d'entreprises affiliées, du nombre d'assurés et du montant des actifs de prévoyance gérés.



Werner Schneider  
Président du conseil de fondation



Ivy Klein  
Pour la gérante (Swiss Life SA)



# Informations sur le marché

## Contexte économique

En 2021, la pandémie est restée un facteur important sur les marchés. En début d'année, le progrès des vaccinations contre le Covid a d'une part apporté une bouffée d'optimisme et marqué le début d'une impressionnante relance des marchés des actions. D'autre part, de nombreux pays européens ont imposé de nouvelles mesures après avoir été surpris par la deuxième vague pandémique. En Europe, le préjudice économique lié à la deuxième grande vague pandémique et aux mesures d'endiguement a toutefois été bien moindre qu'au printemps 2020. D'abord, le cocktail «politique monétaire expansionniste, avancée de la vaccination et soutien de l'Etat» a porté ses fruits. Des sommes inédites ont été dépensées ou débloquées pour des mesures de politique budgétaire visant à surmonter la crise. Ensuite, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont restées intactes, permettant aux producteurs européens de profiter de la reprise de la demande en Asie et en Amérique. En Suisse, la Confédération a assoupli les restrictions début mars, permettant la réouverture de tous les magasins. Ces mesures ont entraîné une reprise rapide de l'économie et une croissance du PIB de 1,8% au deuxième trimestre.

Ce redressement s'est aussi traduit par une hausse étonnante des actions, avec des gains à deux chiffres des principaux indices sur l'exercice. Cette reprise, la plus rapide et la plus forte depuis au moins la Seconde Guerre mondiale, a remis d'actualité un phénomène que l'on croyait oublié: l'inflation. Celle-ci a fait un retour au deuxième trimestre 2021 et a dépassé 3% aux Etats-Unis pour la première fois depuis 2011. En juin, l'indice des prix à la consommation était même supérieur de 5,4% à son niveau de juin 2020. La Réserve fédérale américaine est restée impassible, qualifiant cette forte inflation de temporaire. Au troisième trimestre 2021, investisseurs et économistes ont réévalué les risques économiques pour les Etats-Unis. La sévère intervention des autorités de régulation et les ventes massives qui s'en sont suivies sur le marché des actions chinois ont en outre clairement montré que la Chine ne pourrait pas faire office de «moteur de la croissance mondiale» si l'économie américaine devait beaucoup plus ralentir que prévu.

La conjoncture dans la zone euro a quant à elle agréablement surpris, notamment en raison de la reprise étonnamment rapide à la périphérie. En Europe, les difficultés d'approvisionnement dans l'industrie, en particulier en Allemagne et en France, sont restées le principal obstacle à la croissance. En outre, les craintes inflationnistes se sont de plus en plus propagées des Etats-Unis à l'Europe. La hausse continue de l'inflation a poussé la Fed à adopter une position plus restrictive. Celle-ci s'est distancée de sa qualification initiale de «temporaire» de l'inflation, et une réduction accélérée des achats d'obligations a été annoncée.

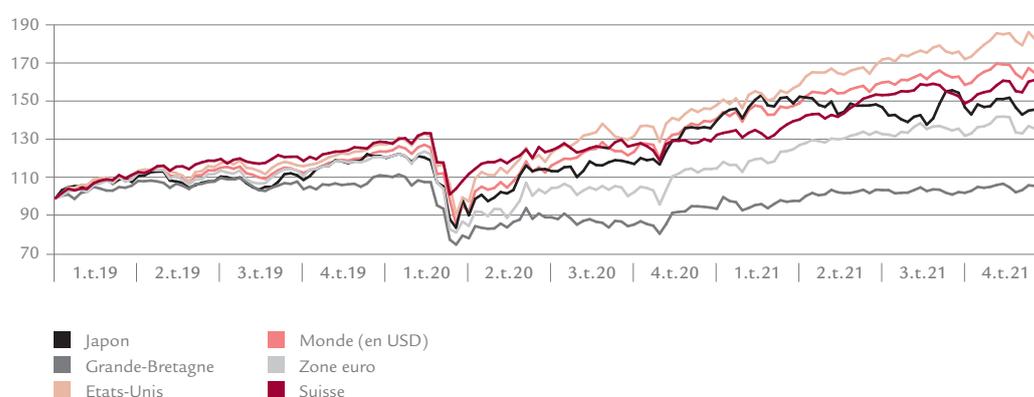
### Etats-Unis: Taux de participation à l'emploi



## Evolution des marchés financiers

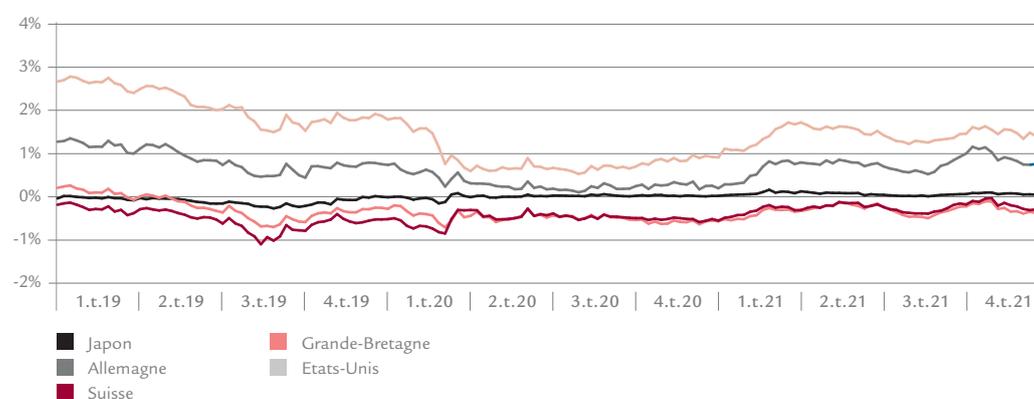
### Actions

En 2021, les actions ont profité des avancées de la vaccination et d'une relance économique. Sous-performants en début d'année suite à la lenteur des vaccinations, les indices ont ensuite grimpé. Sur certains marchés, les secteurs ont évolué, les actions axées sur la valeur remplaçant celles des entreprises technologiques. Le marché américain a perdu 4,8% en septembre et connu son premier mois négatif depuis janvier. Même Omicron, apparu en novembre, n'a pas infléchi les rendements annuels à deux chiffres de la plupart des marchés des actions.



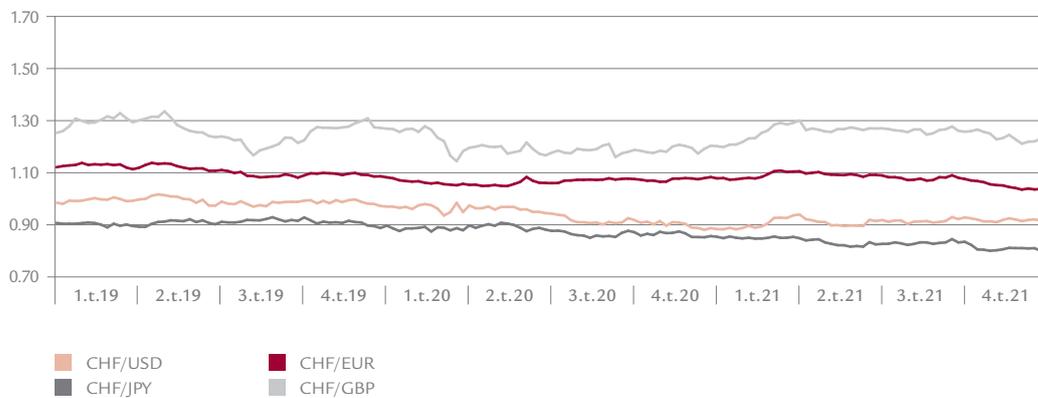
### Taux d'intérêt

En 2021, on a vu l'effet de la répression financière des banques centrales. Après les achats massifs, la volatilité des écarts de crédit a chuté, la moyenne en EUR vers un tiers et celle en USD, vers la moitié de leur valeur historique. En 2021, les écarts de crédit se sont resserrés pour peu de dispersion, les courbes de crédit s'étant aplaties le long du risque et de la durée. Les investisseurs ont dû prendre des risques pour avoir des rendements positifs. Si les écarts de crédit n'ont quasi pas changé, les taux d'intérêt ont eu des hauts et des bas, la récession due à Delta réduisant les rendements au printemps 2021 malgré l'inflation en hausse.



## Devises

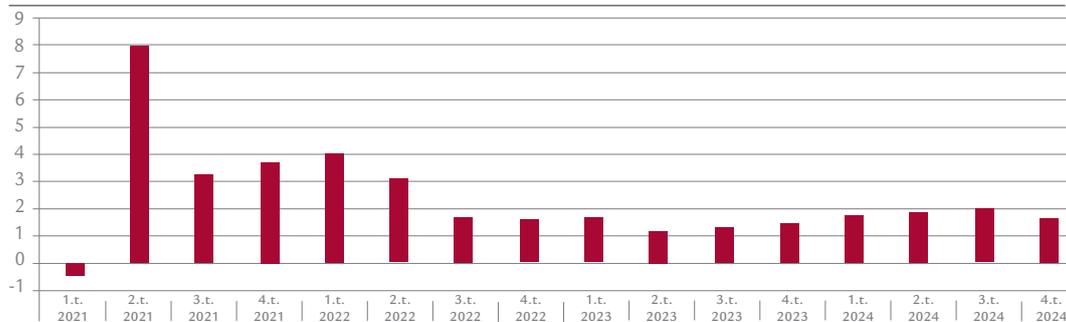
2021 a été l'année du dollar. A la clôture de la rédaction, il surperforait toutes les grandes monnaies des pays industrialisés et émergents, sauf le CNY et le RUB. Les prix de l'énergie bien plus élevés ont aidé le RUB, mais aussi d'autres devises sensibles aux matières premières comme le CAD et le NOK, qui se sont moins dépréciées que d'autres devises cycliques face au USD. Parmi ces dernières, l'EUR, le JPY et le SEK ont été les lanternes rouges des pays industrialisés en 2021. Outre de leur caractère cyclique, ces monnaies ont souffert des grandes différences de taux d'intérêt («carry») par rapport au USD. Le CHF, qui s'est nettement apprécié par rapport à l'EUR en 2021, fait figure d'exception.



## Perspectives

L'inflation, plus tenace qu'on ne le pensait initialement, nous occupera encore en 2022. Elle a poussé la Fed à adopter une position plus restrictive. Aux Etats-Unis, nous escomptons une première hausse des taux au deuxième trimestre 2022. La BCE se montre elle aussi plus restrictive et met un terme aux programmes d'urgence pour contrer la pandémie. Les impulsions politico-monétaires devraient toutefois reculer bien plus lentement qu'aux Etats-Unis. Nous ne tablons pas sur un relèvement des taux directeurs de la BCE en 2022. Après la solide performance de 2021 et des gains en hausse de 50% et plus, le potentiel de rendement des actions est plus faible en 2022. Il devrait toutefois pouvoir approcher les 10%. Premièrement, la croissance économique restera forte et au-dessus de la moyenne historique dans la plupart des pays. Une correction reste bien sûr possible à tout moment, mais les chutes persistantes des marchés des actions ont presque toujours coïncidé avec des récessions, scénario très improbable. Deuxièmement, l'inflation devrait reculer en 2022, ce qui détournera les banques centrales d'un durcissement de la politique monétaire. Troisièmement, sur tous les grands marchés, les bénéfices des entreprises devraient croître de près de 10%. Si les évaluations devaient rester à leur niveau actuel, cela représenterait un rendement du marché des actions de 5 à 10% en 2022. Le relâchement des mesures de soutien des politiques monétaire et budgétaire réduit le soutien dont jouissait l'économie mondiale. Nous tablons sur une croissance du produit intérieur brut de la Suisse de 2,4% en 2022 et de 1,2% pour 2023.

Suisse: produit intérieur brut réel



■ (taux de variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente; à partir du T4/2021 = prévisions SLAM)

# Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités		14 152 524	12 632 234
Créances envers des sociétés de l'employeur (arriérés de cotisations)		6 689 346	4 322 100
Créances envers Swiss Life SA		69 198	-
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>		<b>20 911 068</b>	16 954 334
Titres	VI.2	198 766 408	131 906 207
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>198 766 408</b>	131 906 207
Comptes de régularisation – actif		42 304	-
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>219 719 780</b>	148 860 541
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>219 719 780</b>	148 860 541

**Bilan au 31 décembre**

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
<b>PASSIFS</b>			
Engagements envers des assurances		3 692 061	2 767 629
Autres engagements		673 946	900
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>4 366 008</b>	<b>2 768 529</b>
Compte de régularisation – passif		10 952	76 846
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>		<b>10 952</b>	<b>76 846</b>
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.6	1 668 301	1 729 656
<b>TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>1 668 301</b>	<b>1 729 656</b>
Capitaux de prévoyance de assurés actifs		213 354 014	143 742 860
<b>TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>213 354 014</b>	<b>143 742 860</b>
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.5	291 569	508 517
<b>TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>291 569</b>	<b>508 517</b>
Capital de la fondation		34 134	48 394
Excédent des produits / Excédent des charges		-5 196	-14 260
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)</b>		<b>28 938</b>	<b>34 134</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>219 719 780</b>	<b>148 860 541</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2021	2020
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations Salariés		11 112 127	8 229 796
Cotisations Employeur		26 274 972	19 134 375
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>37 387 099</b>	<b>27 364 171</b>
Utilisation de réserves de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations		-308 210	-241 264
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-221 098	-77 840
Versements uniques et rachats		31 138 787	22 178 739
Contribution de l'employeur aux fonds libres		6 055	-
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	292 033	895 719
<b>TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		<b>68 294 665</b>	<b>50 119 525</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage		25 010 780	24 774 025
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.5	-	6 257
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		-	-
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>25 010 780</b>	<b>24 780 282</b>
<b>TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>93 305 445</b>	<b>74 899 807</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>			
Rentes de survivants		-279 491	-
Prestations en capital en cas de retraite		-6 824 403	-1 674 133
Prestation en capital suite à un décès		-3 107 385	-189 713
Capital décès supplémentaire		-944 040	-672 120
<b>TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		<b>-11 155 319</b>	<b>-2 535 966</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-22 924 010	-19 358 243
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-542 051	-1 885 444
Versements anticipés pour EPL/divorce		-516 785	-257 147
Report de fonds libres en cas de dissolution de contrats		-1 905	-2 545
Report de réserves de cotisations de l'employeur en cas de dissolution de contrats		-45 178	-188 970
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE</b>		<b>-24 029 930</b>	<b>-21 692 348</b>
<b>TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-35 185 249</b>	<b>-24 228 314</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2021	2020
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS</b>			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		143 819 709	91 220 153
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs		-213 354 017	-143 742 860
Dissolution d'excédent		641 294	362 296
Constitution d'excédent		-641 294	-385 941
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance		223 003	80 385
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.5	-6 055	-6 257
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur		353 388	430 234
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	-292 033	-895 719
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX</b>		<b>-69 256 004</b>	<b>-52 937 708</b>
<b>PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Excédent de Swiss Life SA		640 658	385 941
Prestations d'assurance		5 087 247	5 925 052
<b>TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>		<b>5 727 905</b>	<b>6 310 993</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime d'épargne à Swiss Life SA		-1 179 510	-986 750
Prime de risque		-4 081 172	-2 941 890
Prime pour frais de gestion	VII.2	-297 004	-246 289
Cotisation au Fonds de garantie		-10 916	-7 108
Versements LPP à Swiss Life SA		-632 020	-3 071 608
Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA		-94 023	-1 009 000
Versements issus de fonds libres à Swiss Life SA		-	-
Versements issus de l'excédent à Swiss Life SA		-56 378	-32 721
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE</b>		<b>-6 351 023</b>	<b>-8 295 366</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE</b>	VII.1	<b>-11 758 925</b>	<b>-4 250 588</b>
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS</b>			
Résultat des intérêts		15 066	-27 180
<b>PRODUITS DES TITRES</b>			
Produits des titres		13 454 549	5 349 794
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b>		<b>13 469 614</b>	<b>5 322 615</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2021	2020
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b>	VI.5	-1 181 062	-759 903
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		12 288 552	4 562 712
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		27 673	20 718
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>		27 673	20 718
<b>AUTRES CHARGES</b>			
Autres charges		-8 905	-13 520
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>		-8 905	-13 520
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
Administration générale		-553 591	-333 582
<b>TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES</b>		-553 591	-333 582
<b>RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS</b>		-534 823	-326 384
<b>- EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+</b>		-5 196	-14 260

# Annexe aux comptes annuels 2021

## I Bases et organisation

### I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest est une institution de prévoyance non enregistrée dont le but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence comme en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

### I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life Invest est non enregistrée si l'on s'en réfère aux dispositions de la LPP.

### I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life Invest a été instaurée juridiquement en tant que fondation par acte authentique le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans un règlement spécifique séparé. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	01.12.2011
Règlement de placements	01.01.2021
Règlement d'organisation	01.01.2021
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.05.2020
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.01.2018
Règlement de la prévoyance	Valable à compter du:
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Dispositions concernant la liquidation partielle	18.11.2015
Règlement relatif aux frais	01.01.2016
Règlement de prévoyance	01.01.2021
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2015

#### **I.4 Organe de gestion, droit de signature**

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

##### **Membres du conseil de fondation**

###### **Représentants des salariés:**

Werner Schneider, Harting SA, Bâle, président  
Patrick Hagen, Inventx AG, Coire

###### **Représentants des employeurs:**

Alexander Kott, K2S Bauingenieure AG, Wallisellen, vice-président  
Michael Wenger, Wenger Automation & Engineering AG, Winterthour

##### **Durée du mandat**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025

##### **Droit de signature**

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

##### **Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

##### **Siège de la Fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

### I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

#### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partie contractante: Libera SA, Zurich

Experte exécutante: Kate Kristovic

#### Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, responsable du mandat: Felix Steiger

#### Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

### I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2021, 300 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 219 l'année précédente). Durant l'année 2021, exercice de référence, 91 contrats ont été conclus et dix, dissous.

## II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2021	2020
<b>NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>1 491</b>	<b>859</b>
Augmentation	787	921
Diminution	-441	-289
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>1 837</b>	<b>1 491</b>

## III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

## IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

### Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

### Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

### Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

## V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

### V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

### V.2 Evolution du capital de prévoyance

en CHF

	2021	2020
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 01.01.</b>	<b>143 742 860</b>	<b>91 296 999</b>
Cotisations d'épargne	32 024 465	23 192 482
Versements uniques et rachats des salariés	31 044 764	21 169 739
Versements de libre passage	24 378 760	21 702 417
Remboursements des versements anticipés EPL	-	-
Résultat net des titres	12 288 552	4 562 712
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>99 736 541</b>	<b>70 627 349</b>
Prestations de libre passage en cas de départ	-22 919 800	-16 126 533
Prestations en capital en cas de retraite	-6 688 802	-1 608 096
Prestations en capital en cas de décès	-	-189 713
Versements anticipés EPL	-516 785	-257 147
Résultat net des titres	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-30 125 387</b>	<b>-18 181 489</b>
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 31.12.</b>	<b>213 354 014</b>	<b>143 742 860</b>

EPL = Encouragement à la propriété du logement

### V.3 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2021	2020
<b>RÉSERVE MATHÉMATIQUE ASSURANCE ÉPARGNE AU 01.01.</b>	<b>8 130 185</b>	5 973 992
Augmentation	5 386 116	4 113 329
Diminution	-864 271	-1 957 137
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>12 652 030</b>	8 130 185

### V.4 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

### V.5 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2021	2020
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.</b>	<b>508 517</b>	582 645
Augmentation par reprise de contrat	6 055	6 257
<b>TOTAL AUGMENTATION</b>	<b>6 055</b>	6 257
Utilisation pour paiement de cotisations	-221 098	-77 840
Utilisation pour la dissolution de contrat	-1 905	-2 545
Diminution pour augmentation de prestations de rentes de vieillesse	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-223 003</b>	-80 385
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>291 569</b>	508 517

### V.6 Degré de couverture

En CHF

	2021	2020
<b>VALEURS COMPTABLES</b>		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	219 719 780	148 860 541
- Autres engagements et comptes de régularisation - passif	-684 898	-77 746
- Engagements envers Swiss Life SA	-3 692 061	-2 767 629
- Réserves de cotisations de l'employeur des œuvres de prévoyance	-1 668 301	-1 729 656
- Fonds libres des œuvres de prévoyance	-291 569	-508 517
- Réserve mathématique Assurance épargne	12 652 030	8 130 185
	<b>6 315 202</b>	3 046 638
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>	<b>226 034 981</b>	151 907 178
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	213 354 014	143 742 860
- Réserve mathématique Assurance épargne	12 652 030	8 130 185
	<b>226 006 044</b>	151 873 045
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>	<b>226 006 044</b>	151 873 045
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>	<b>100,01%</b>	100,02%

## VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

### VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. La fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir parmi différentes stratégies de placement. Dans cette optique, elle sélectionne un ou plusieurs placements collectifs qui proposent différents profils de risque et de rendement. Il convient de tenir compte du profil de risque de la personne assurée pour chaque décision de placement.

Les capitaux des personnes assurées sont investis exclusivement dans les placements collectifs de la Fondation de placement Swiss Life sélectionnés par le conseil de fondation. Les personnes assurées peuvent changer de placement collectif quand elles le souhaitent. Si leur fortune se monte à moins de 500 francs, elle est détenue en liquidités. En cas de fortes perturbations sur les marchés, le conseil de fondation peut intervenir dans les décisions de placement de la personne assurée.

#### Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

### VI.2 Présentation des placements par catégorie

CATÉGORIE DE PLACEMENT	en CHF		en %	en %	en CHF
	31.12.2021	Actuellement	Delta		31.12.2020
Liquidités	14 152 524		6,65%	12,04%	12 632 234
BVG-Mix 15	23 219 915		10,91%	25,10%	18 561 252
BVG-Mix 25	45 963 128		21,59%	26,84%	36 236 012
BVG-Mix 35	47 434 330		22,28%	26,40%	37 526 612
BVG-Mix 45	40 608 489		19,07%	97,65%	20 545 754
BVG-Mix 75	29 356 743		13,79%	140,33%	12 215 368
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	12 183 802		5,72%	78,62%	6 821 208
<b>TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS</b>	<b>212 918 932</b>		<b>100,00%</b>	<b>47,31%</b>	<b>144 538 440</b>

### VI.3 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2021, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2021, il n'a pas non plus été recouru au securities lending.

En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2021.

#### VI.4 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF	Performance en %
			31.12.2021	Actuellement	31.12.2020	31.12.2021
BVG-Mix 15	76 041	726 079	<b>802 120</b>	6,54%	518 318	3,80%
BVG-Mix 25	247 363	1 763 033	<b>2 010 395</b>	16,38%	1 094 395	5,90%
BVG-Mix 35	335 134	2 810 877	<b>3 146 011</b>	25,63%	1 405 183	8,10%
BVG-Mix 45	336 592	2 824 495	<b>3 161 087</b>	25,76%	682 944	10,40%
BVG-Mix 75	621 949	2 648 466	<b>3 270 414</b>	26,65%	844 620	17,70%
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	-7 257	-109 284	<b>-116 541</b>	-0,95%	44 431	-1,20%
<b>TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS</b>	<b>1 609 820</b>	<b>10 663 666</b>	<b>12 273 486</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 589 891</b>	

#### VI.5 Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2021
Total des placements aux valeurs du marché	212 918 932
dont:	
Placements transparents	212 918 932
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de la fortune	en CHF
	31.12.2021
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	1 181 062
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	1 181 062
En % des placements offrant la transparence des frais	0,55%

#### VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau des œuvres de prévoyance

En CHF	2021	2020
<b>ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.</b>	<b>1 729 656</b>	<b>1 264 171</b>
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	292 033	895 719
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>292 033</b>	<b>895 719</b>
Utilisation pour dissolution de contrats	-45 178	-188 970
Diminution pour le paiement de cotisations	-308 210	-241 264
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-353 388</b>	<b>-430 234</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.</b>	<b>1 668 301</b>	<b>1 729 656</b>

## VII Explication relative à d'autres postes du

## *bilan et du compte d'exploitation*

### **VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation**

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

### **VII.2 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion**

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

## *VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance*

### **Autorité de surveillance compétente**

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2020. Les observations formulées dans ce contexte ont été dûment prises en compte dans le cadre des rapports établis pour l'exercice 2021.

## *IX Autres informations relatives à la situation financière*

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

## *X Evénements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 28 avril 2022

Fondation collective Swiss Life Invest

Werner Schneider  
Président

Ivy Klein  
Représentante de la gérante

# Rapport de l'organe de révision

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest Zurich

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life Invest (pages 11 à 24), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich  
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Felix Steiger  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Michel Weidmann  
Expert-réviseur

Zürich, le 28 avril 2022

**Mentions obligatoires**

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

**Editeur**

Swiss Life SA, Zurich

**Production**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2022

*Nous permettons à chacun  
de vivre selon ses propres choix*

*Swiss Life  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale 2831  
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11  
[www.swisslife.com](http://www.swisslife.com)*